

## DU LAIT DE CHAUX POUR LUTTER CONTRE LE RESSUAGE



### ● Qu'est-ce que le ressuage ?

Le ressuage est un phénomène qui se produit lors des périodes de forte chaleur pendant lesquelles le bitume se ramollit considérablement.

Le liant contenu dans la structure de la chaussée ressort en surface.

Ce phénomène est accentué par les contraintes sur la voie de circulation (intersections, virages, poids lourds, etc.) et peut provoquer des arrachements de la chaussée et donc une baisse de l'adhérence des véhicules.

### ● Traitement du ressuage

Jusqu'à présent, les services routiers du Conseil départemental du Puy-de-Dôme répandaient des gravillons sur les routes endommagées afin de juguler le ressuage.

Le gravillonnage doit être effectué dès le ramollissement du bitume et très régulièrement, notamment si la chaussée concernée est très empruntée.

Ce « sablage » présente de forts risques de glissance et donc un danger, en particulier pour les deux-roues.

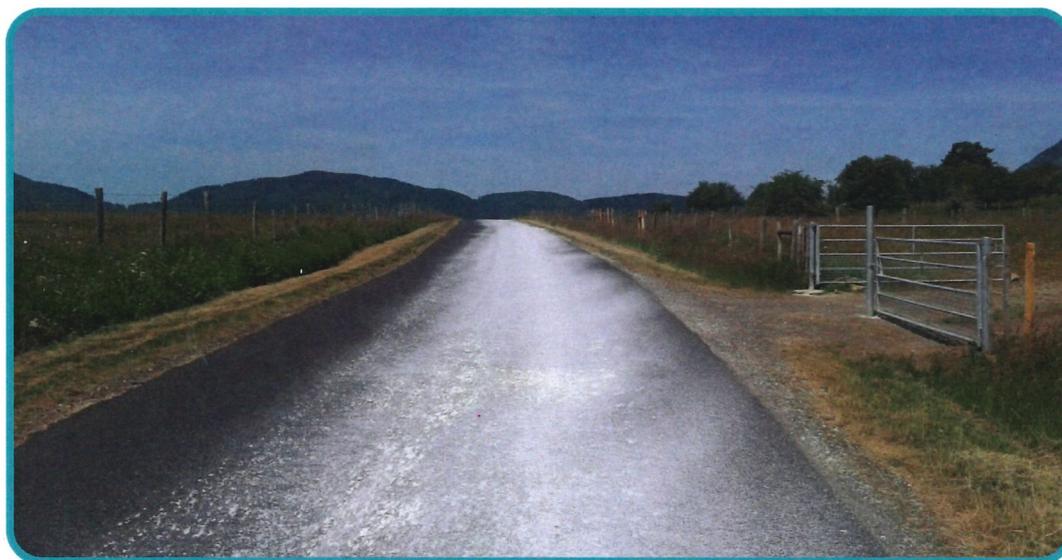
La prise en charge des coûts incombant à la collectivité est importante (signalisation -fourniture et pose-, main-d'œuvre, etc.).



## ● Le lait de chaux : alternative au gravillonnage

Le lait de chaux est un mélange de chaux éteinte et d'eau, avec un dosage à 20 g/m<sup>2</sup> qui n'est pas nocif à l'environnement (étude réalisée par le CEREMA pour le fournisseur à la demande du Conseil départemental du Puy-de-Dôme).

L'épandage de lait de chaux modifie temporairement la couleur de la chaussée : de noire, elle devient blanche à l'évaporation de l'eau, ce qui permet un abaissement de la température au sol de l'ordre de 10°C par rapport à une zone non traitée.



Cette méthode est une véritable alternative au gravillonnage et possède de nombreux avantages pour des inconvénients limités :

### Avantages

- utilisation préventive (dès l'annonce de fortes chaleurs à venir) ;
- effet curatif (l'épandage se fait à l'avant du véhicule et ses roues n'entrent en contact avec la chaussée qu'après l'application) ;
- plus de problèmes de glissance et plus de projections de gravillons (atout sécuritaire pour les usagers, les deux-roues en particulier) ;
- pose de signalisation de danger inutile (économies pour la collectivité) ;
- préservation du matériel de déneigement qui n'est plus utilisé pour le gravillonnage.

### Inconvénients

- possibles traces blanches sur les véhicules mais qui sont faciles à nettoyer : application d'un mélange eau/vinaigre ménager puis rinçage à l'eau claire.